



Communiqué de presse

Lundi 25 novembre 2019

## La Ville de Paris lance trois appels à projets relatifs à la recherche et la culture scientifique

La Ville de Paris lance trois appels à projets relatifs à la production et au partage des connaissances.

**Ouvert jusqu'au 6 décembre 2019 - L'appel à projets pour le partage de la culture scientifique**, s'adresse aux associations, coopératives, fondations, organismes publics et de recherche et universités, qui mettront en œuvre des actions à destination des jeunes et du grand public, en 2020, sur le territoire parisien. Tous types d'action peuvent être proposés (ateliers, rencontres, visites, exposition, projection, théâtre...). Les projets seront notamment sélectionnés sur leur qualité scientifique et pédagogique, leur capacité à valoriser la recherche parisienne par la découverte de lieux, de projets de recherche, la rencontre de scientifiques en activité...

→ Les modalités de candidatures sont accessibles depuis le [lien suivant](#).

Du 2 décembre 2019 au 27 janvier 2020 - **L'appel à projets Émergences**, visant à favoriser la création et le développement de nouvelles équipes de recherche sur le territoire parisien. Ouvert à toutes les disciplines, il s'adresse aux chercheurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de dix ans. Leur projet de recherche doit permettre le développement d'une jeune équipe existante (moins de deux ans d'existence), soit la création d'une nouvelle équipe. La qualité scientifique, l'originalité, l'interdisciplinarité et l'innovation sont les principaux critères de choix du jury d'experts scientifiques chargé d'examiner les dossiers. Le financement accordé par la Ville de Paris est une subvention d'investissement, accordée pour 4 ans maximum et ne peut excéder 250 000 euros.

→ Les modalités de candidatures sont accessibles depuis le [lien suivant](#).

Du 5 février au 10 mars 2020 – **L'appel à candidature pour les contrats CIFRE à la Ville de Paris** a pour objectif de développer des liens de collaboration entre laboratoires de

recherche et services de la Ville, grâce au recrutement de doctorants dont les travaux de thèse intéressent directement la municipalité. Ce dispositif est co-financé par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie pour le compte du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et permet à la Ville le recrutement annuel d'une promotion de 10 doctorants en CDD de 3 ans.

➔ Les modalités de candidatures sont accessibles depuis le [lien suivant](#).

Contact presse Ville de Paris :  
Camille Pavlovic - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) - 01.42.76.49.61